



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

Registre de transparence de l'UE N° Id. : 8900132344-29

AVIS

Sur la consultation relative aux possibilités de pêche pour 2021 dans le cadre de la politique commune de la pêche (COM (2020) 248 final)

18 septembre 2020

1. Contexte

Le conseil consultatif pour les eaux occidentales septentrionales (CC EOS) a échangé des opinions préliminaires eu égard à la présentation du CIEM des avis scientifiques pour les stocks halieutiques dans les eaux occidentales septentrionales (EOS) pour 2021 et à l'énoncé de politique de la DG MARE lors de la réunion virtuelle des groupes de travail du CC EOS (07 et 08 juillet 2020).

Les groupes de travail du CC EOS se sont réunis virtuellement les 02 et 03 septembre 2020 et ont abordé plus en détail les implications et conséquences pour chacun des stocks des EOS quand les possibilités de pêche seront fixées pour 2021 en fonction des avis scientifiques et de la politique commune de la pêche.

Suite aux conclusions de ces discussions, le CC EOS a élaboré cet avis qui représente sa principale contribution à la commission pour son travail en vue de la proposition des possibilités de pêche dans les eaux occidentales septentrionales pour 2021 au Conseil.

2. Commentaires d'ordre général

2.1. L'obligation de débarquement

En coopération avec le groupe des états membres des EOS (GEM), le CC EOS a élaboré un outil complet (Outil d'identification des situations de choke), qui sert à identifier les risques de choke au niveau des pêcheries.

La recommandation commune (RC) pour 2021 soumise à la Commission européenne par le GEM des EOS contenait des exemptions *de minimis* et survie élevée, tandis que les mesures techniques conçues

pour augmenter la sélectivité dans les pêcheries clés, ont été soumises séparément pour la première fois cette année. Le CC EOS a actualisé l'outil d'identification des situations de choke et évalué les mesures d'atténuation incluses dans la recommandation commune pour 2021 afin d'évaluer si d'autres recommandations visant à résoudre les problèmes de choke dans les EOS devraient faire l'objet de futurs avis.

Ce thème sera examiné séparément dans l'avis prévu du CC EOS à la commission sur la « Gestion du risque de choke dans les EOS après les exemptions ».

Le CC EOS convient que la conformité à l'OD et des niveaux de total admissible des captures (TAC) convenus doit être assuré. Le manque de conformité à l'OD, comme le reconnaît la commission dans sa communication sur les possibilités de pêche et autres rapports, reste une préoccupation. Les membres du GAI du CC EOS soulignent que cela pose un risque important de surpêche, si les TAC sont fixés en fonction de l'avis sur le total des captures même avec quelques déductions appliquées pour tenir compte des rejets avec exemption légale, impliquant la supposition que toutes les captures sont en effet débarquées, sans rejets (autres que ceux couverts par une exemption) au-delà du niveau de TAC convenu. Le CC EOS reconnaît que la déclaration des quantités de rejets faisant l'objet d'une exemption reste à améliorer et qu'il devrait en être tenu compte dans les évaluations.

En conséquence, les membres du CC EOS soulignent la nécessité d'étudier une approche de précaution en l'absence d'une conformité totale à l'OD et aux niveaux de TAC convenus.

2.2. Gestion écosystémique de la pêche

Le CC EOS reconnaît que de nombreuses pressions pèsent sur l'environnement marin, par exemple le changement climatique, la pollution et la pêche non durable, ce qui pose une menace synergique sur les écosystèmes marins et leur capacité à fournir des services écosystémiques comme la pêche commerciale et l'atténuation climatique. Il est essentiel d'assurer la pêche durable, incluant la mise en place de TAC alignés sur les meilleurs avis scientifiques disponibles, et de tenir compte de la dynamique des écosystèmes pour maintenir et restaurer des écosystèmes sains et productifs qui résistent aux autres facteurs de stress tels que le changement climatique et peuvent continuer de fournir les services écosystémiques essentiels ¹.

Le CC EOS a participé au dernier atelier WKIrish du CIEM en novembre 2019 et aidé au développement d'une approche écosystémique de la gestion de la pêche en mer d'Irlande. WKIrish propose d'utiliser des indicateurs écosystémiques pertinents pour renseigner la F_{MSY} et a identifié une voie par laquelle les informations sur les écosystèmes peuvent être incorporées à la procédure actuelle d'évaluation des espèces uniques. Lors de l'atelier, les discussions portaient sur les éléments selon lesquels les mesures

¹ Sumaila, U. R., & Tai, T. C. (2020). Mettre fin à la surpêche et augmenter la résilience des océans au changement climatique. *Frontiers in Marine Science*, 7, 523

de gestion et les situations environnementales doivent être prises en compte de manière globale. Les données relatives au développement en cours d'un modèle écosystémique en mer d'Irlande démontrent les interactions complexes dont il faut tenir compte en matière de gestion de la pêche.

Le CC EOS recommande que la commission fasse usage de toutes les données et outils scientifiques disponibles quand elle propose des TAC pour 2021 au Conseil, y compris sur la gestion écosystémique et les avis sur la pêche mixte. Le CC EOS souligne les progrès importants réalisés au cours de la procédure WKIrish en vue d'une approche écosystémique de gestion de la pêche et encourage la commission à revoir soigneusement ses conclusions et leur pertinence en matière de fixation des TAC d'une manière qui tienne compte de la dynamique des écosystèmes.

Le CC EOS encourage la commission et les états membres à explorer soigneusement l'avis sur les pêcheries mixtes fourni par le CIEM et à identifier comment il peut être utilisé en matière décisionnelle afin de sauvegarder les stocks moins abondants tout en évitant les situations de choke.

2.3. Assurance qualité de l'évaluation scientifique

Le CC EOS apprécie les efforts du CIEM en matière de traitement de l'assurance qualité dans les évaluations des stocks. Néanmoins, les membres continuent d'observer un manque de cohérence dans les avis relatifs à plusieurs stocks comme précisé dans les paragraphes ci-dessous et soulignent le besoin critique d'assurance qualité dans toutes les évaluations conformément au plan consultatif du CIEM².

Selon le plus récent rapport du CSTEP³, des données suffisantes pour déterminer pleinement si les exigences en matière de durabilité de la politique commune de la pêche (PCP) sont remplies, ne sont disponibles que pour 24 stocks dans l'ensemble de l'Atlantique NE en 2018. Ceci est peut-être dû à une série temporelle courte de données biologiques, des captures faibles et/ou des données d'échantillonnage insuffisantes, ou l'absence de données de captures (par ex. : captures récréatives ou rejets). L'absence de données pour certains stocks a un impact négatif sur les évaluations et la gestion des stocks. Par exemple, un certain nombre de stocks ont été soumis à des benchmarks en 2020, cependant un manque de données renseignant ces benchmarks a contribué au déclassement de la catégorie d'avis avec des impacts potentiels sur les captures recommandées et les possibilités de pêche en résultant. Le plan consultatif du CIEM reconnaît également cela comme un des principales questions en matière d'assurance qualité.

² Plan consultatif du CIEM. 2019. <http://doi.org/10.17895/ices.pub.5468>

³ Comité scientifique, technique et économique de la pêche (CSTEP) – Surveillance de la performance de la politique commune de la pêche (STECF-Adhoc-20-01). Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, 2020, ISBN 978-92-76-18115-6, doi:10.2760/230469, JRC120481

Une meilleure collecte de données et le développement de points de référence indicateurs RMD, en tandem avec une approche de précaution de la gestion de la pêche conformément à la PCP, permettrait de s'assurer que les stocks qui ne sont actuellement pas soumis aux évaluations de RMD répondent aux objectifs de la PCP. Une meilleure collecte de données améliorerait également notre connaissance de la santé des stocks et écosystèmes marins, renseignant la gestion de la pêche durable. Compte tenu de ces éléments, le CC EOS souhaite faire les recommandations suivantes :

- Les gestionnaires devraient améliorer la collecte de données pour renseigner la science à titre de base robuste de la gestion de la pêche durable conformément à la PCP.
- Les états membres devraient soutenir le CIEM dans le développement de points de référence indicateurs RMD pour les stocks dont les données sont insuffisantes.

3. Développement de la situation des stocks

Le CC EOS a préparé des commentaires d'ordre général et spécifique sur l'évaluation et l'avis du CIEM pour certains stocks publiés en juillet 2020.

3.1. Stocks avec des avis de capture zéro ou très faible

Le CC EOS reconnaît et apprécie les progrès à long terme réalisés dans l'ensemble en vue d'une pêche européenne plus durable reflétés dans la communication de la Commission. Cependant, les membres du groupes d'autres intérêts (GAI) du CC EOS soulignent, qu'en particulier dans les eaux occidentales septentrionales, un certain nombre de stocks sont toujours loin des niveaux de production sains⁴, et que des efforts continus sont requis en urgence pour assurer des pêcheries européennes durables à tous les niveaux conformément à la science et au droit.

A ce jour, l'accent semble avoir porté essentiellement sur les stocks cibles de valeur commerciale, alors que les stocks de prises accessoires vulnérables continuent d'être dans un état désastreux, avec des avis répétés de zéro capture et des signes limités ou non perceptibles d'amélioration. Envisageant des avis zéro capture pour plusieurs stocks dans les eaux occidentales pour 2019, le Conseil a adopté des TAC prises accessoires et les états membres concernés se sont engagés à élaborer des plans de réduction des prises accessoires (BCReP) et à mettre en œuvre une documentation totale des captures pour ces stocks à partir de 2019. Ces BCReP visaient à éviter des situations de choke immédiates résultant d'avis de capture zéro.

⁴ Le CSTEP a noté à plusieurs reprises que les progrès sont trop lents, et selon le rapport Adhoc-20-01 du CSTEP 32% (14 sur 44) des écorégions pleinement évaluées au sein de l'Atlantique NE restent en dehors des limites biologiques de sécurité, tandis que 38% (26 sur 68) sont toujours soumises à la surpêche.

Cependant, l'évaluation du CSTEP du BCRéP élaborée par le GEM des EOS en juillet 2019 a révélé que le BCRéP « ne respecte pas les engagements pris par les états membres car il ne contient aucun élément visant à garantir la réduction des prises accessoires des stocks concernés au-delà des mesures déjà incluses dans le plan rejets ». Pour autant que le sache le CC EOS, le travail sur le BCRéP n'a pas évolué depuis, hormis l'adoption des mesures correctives de la mer Celtique introduites par le biais du règlement sur les TAC de l'an dernier et le travail actuel du GEM des EOS sur une recommandation commune sur le même sujet. Le CC EOS cherche des clarifications auprès de la commission à savoir si l'approche du BCRéP va reprendre ou a été remplacée par une autre procédure, par exemple via la recommandation commune susmentionnée, attendu que ses objectifs n'ont pas encore été atteints, reconnaissant que l'impact d'une partie du travail entrepris doit toujours être évaluée.

Certains craignent que la mise en place de TAC de prises accessoires pour les stocks faisant l'objet d'un avis de capture zéro puisse empêcher ces stocks de se reconstruire, ou potentiellement augmenter la mortalité par pêche, en particulier si leur utilisation n'est pas bien documentée. En conséquence, il est essentiel d'assurer une collecte et une surveillance fiables des données.

Le CC EOS reconnaît que si les problèmes de choke doivent être résolus, des efforts concrets visant à reconstituer ces stocks de prises accessoires doivent être priorités. Une partie importante de cela viserait à gérer les manques de données et à assurer une surveillance adaptée. Il est crucial de ne pas juste prévoir des écosystèmes sains, divers et flexibles qui peuvent résister à des défis supplémentaires posés par exemple par le changement climatique, mais d'empêcher également les stocks de prises accessoires de continuer de limiter la pêche ciblée et mixte, ou même de leur permettre de se reconstituer à des niveaux qui peuvent soutenir la pêche à l'avenir.

3.2. Statut des stocks de cabillaud dans les eaux occidentales septentrionales

Le CC EOS a noté que dans l'évaluation de l'état des stocks de cabillaud l'impact de la prédation et du changement climatique manque de clarté. Par exemple, une présentation de l'université d'Aberdeen à la réunion le 10 juin 2020⁵ du groupe SEAFISH Gestion de la pêche et Innovation, de l'impact du climat sur les stocks halieutiques, mentionne que le cabillaud de mer du Nord et de mer d'Irlande se reproduit plus tôt en raison de l'augmentation de la température de l'eau. La reproduction précoce du cabillaud a des implications sur la survie des larves et à terme réduit les taux de recrutement. Ces éléments, s'ils ne sont pas pris en compte dans les évaluations, contribuent aux doutes des membres du secteur de la pêche quant à la qualité des évaluations.

Les membres du secteur de la pêche du CC EOS indiquent que les tendances du cabillaud de 6a diffèrent de tous les autres stocks et estiment anormales les augmentations soudaines et importantes de la F. Ils

⁵ [Comment le changement climatique affecte les stocks halieutiques et ce que nous pouvons y faire](#), par Tara Marshall, Université d'Aberdeen

peinent à expliquer pourquoi le stock de cabillaud doit être soumis à de tels niveau et tendance différents en mortalité par pêche étant donné sa présence dans une pêche mixte, où il devrait plutôt indiquer des taux de pêche similaires à ceux de l'aiglefin et du merlan, au moins en ce qui concerne les tendances.

Expliquer cette différence nécessite que le cabillaud restant soit fortement disponible à la flottille, soit par le biais de la concentration de poisson dans des zones de pêche et/ou en étant spécifiquement ciblé. Les membres du secteur de la pêche du CC EOS notent que cela n'est pas évident dans les stocks adjacents de cabillaud qui ont indiqué des déclinés historiques similaires selon lesquels le stock n'est pas ciblé étant donné les mesures de gestion restrictives en place. Les membres du groupe des autres intérêts du CC EOS s'inquiètent du fait que l'observation du CIEM selon laquelle les mesures de gestion prises pour l'instant n'ont pas provoqué de reconstitution du stock, la mortalité par pêche a augmenté depuis 2016 et la déclaration erronée de zone reste un problème. Ils notent qu'en l'absence d'une documentation de capture solide et d'une surveillance de l'obligation de débarquement, l'utilisation d'un TAC prises accessoires pourrait donner lieu à une mortalité par pêche non durable.

Compte tenu de ce qui précède, le CC EOS croit qu'il vaut la peine de procéder à un autre examen de l'évaluation et de ses données d'entrée pour permettre d'obtenir une explication claire de l'augmentation de mortalité par pêche identifiée par le CIEM, et améliorer la surveillance et la collecte de données pour renseigner les futurs benchmarks.

3.3. Raies et pocheteaux

L'avis du CC EOS pour les raies et pocheteaux (1^{er} mai 2020, [lien](#)), inclut une liste d'actions et de considérations visant à réduire la mortalité des raies et pocheteaux à bord des navires, devant être prises en compte par les états membres et le secteur de la pêche. Le CC EOS tient à examiner cet avis et le progrès des points d'action individuels en coopération avec la commission et le groupe des états membres des EOS, bien que l'avis du CIEM sur les raies et pocheteaux ne sera pas disponible avant octobre 2020. A cet égard, un groupe de discussion commun sur les raies et pocheteaux a été mis en place avec le Conseil consultatif pour la mer du Nord visant à fournir un avis sur les problèmes de gestion en cours pour les stocks de raies et pocheteaux. Par exemple, le groupe de discussion va envisager la préparation d'un avis sur la raie brunette dans les divisions 7d-e une fois que les avis scientifiques seront disponibles.

3.4. Bar

Le CC EOS a noté une certaine amélioration eu égard à la perception du stock basée sur l'avis du CIEM, avec des estimations de mortalité par pêche qui indiquent une diminution. Cependant, le stock est toujours en reconstitution et un bon recrutement est nécessaire. De plus, les prises accessoires posent toujours un problème important compte tenu de la nature mixte de la pêche dans la Manche et la présence importante du stock dans ces zones de pêche. Le CC EOS a mis en place un groupe de discussion sur le bar couvrant les zones CIEM 4b-c, 7a et 7d-h. Le groupe de discussion vise à préparer

un avis à la Commission européenne sur les mesures devant être prises en 2021 dans la pêche récréative et commerciale pour faciliter la reconstitution des stocks de bar. Le groupe de discussion recherchera également des solutions aux conséquences imprévues du système de gestion actuel, telles que des mesures visant à réduire les prises accessoires et à améliorer la surveillance et le contrôle. La combinaison des mesures proposées par le groupe de discussion devrait aider la pêche à rester dans la fourchette du total admissible des captures comme le recommande le CIEM.

3.5. Ouest de l'Ecosse

Le CIEM a délivré un avis de capture zéro pour le cabillaud et le merlan en division 6a. Le CC EOS convient que les mesures de gestion prises à ce jour autour de ces options zéro capture doivent être remises en question et évaluées, car elles n'ont pas donné lieu à une reconstitution du stock. Une grande attention doit être accordée à la reconstitution de ces stocks.

Si l'on considère l'avis du CIEM pour le cabillaud en division 6a, la dernière estimation de capture était de 2264 t (pour 2019), par rapport à un TAC de prises accessoires de 1735 t, ce qui signale la nécessité de s'assurer que quel que soit le TAC prises accessoires fixé (noter les préoccupations soulignées au paragraphe 3.1 sur cette approche, compte tenu de la situation désastreuse de ce stock) il devra être correctement surveillé et contrôlé afin de s'assurer qu'il limite efficacement la mortalité par pêche.

Pour le cabillaud et le merlan en 6a, et aussi pour le cabillaud en 6b, le CC EOS aimerait préciser ce qui suit :

- Un plan de reconstitution est nécessaire pour réduire les prises accessoires et encourager le potentiel de reconstitution avec pour objectif d'améliorer la biomasse du stock reproducteur
- La collecte de données et la surveillance doivent être améliorées
- Les TAC pertinents dans les pêcheries mixtes doivent être préventifs pour sauvegarder les stocks vulnérables
 - o La fixation du TAC pour le cabillaud en division 6b doit suivre l'approche de précaution du CIEM
 - o La fixation du TAC pour le merlan en division 6a doit suivre l'approche de précaution du CIEM
- Les gestionnaires doivent prendre d'autres mesures pour réduire les prises accessoires du merlan 6a.

En ce qui concerne l'augmentation du TAC recommandée pour l'aiglefin en division 6a, le CC EOS suggère que les gestionnaires puissent souhaiter fixer un TAC en dessous de ce niveau en tenant compte des exigences du secteur de la pêche. Cela correspondrait davantage au rendement maximal économique. Un TAC de précaution devrait être fixé, qui tienne compte des pêcheries mixtes et de la dynamique des écosystèmes.

Dans l'ensemble, les membres ont rencontré plusieurs problèmes d'assurance qualité concernant l'avis fourni pour les stocks de l'ouest de l'Ecosse stocks:

- Pour le merlan en 6a, le CIEM a déclassé l'évaluation de catégorie 1 à catégorie 5, ce qui signifie que les séries chronologiques de mortalité par pêche et la SSB en relation aux points de référence ne sont plus fournies, bien que le stock demeure en dessous des points de référence possible.
- Il y a eu un changement dramatique dans l'avis pour l'aiglefin en 6b, avec une réduction de 40%. Les membres du CC EOS indiquent que c'est assez difficile à comprendre quand on considère la mortalité artificielle et la taille du stock.
- Pour le cabillaud en 6b, l'avis scientifique ne semble pas refléter l'augmentation des captures au cours des 2-3 dernières années.

Les membres s'inquiètent qu'un tel changement dramatique puisse se produire dans l'avis et veulent préciser que l'assurance qualité dans les évaluations est critique.

3.6. La mer Celtique

Pour plusieurs stocks en mer Celtique, incluant l'aiglefin 7b-k, le merlan 7b-k et cabillaud 7e-k, les avis du CIEM ne seront disponibles qu'à l'automne 2020. Ainsi, le CC EOS n'est pas en mesure de produire d'avis sur les possibilités de pêche pour ces stocks et les étudiera à nouveau une fois que les avis scientifiques seront disponibles. Cependant, en supposant que la situation du cabillaud et du merlan ne s'est pas améliorée considérablement depuis l'an dernier, il est probable qu'un des défis de la pêche mixte en mer Celtique, l'écart entre le stock plus important d'aiglefin par rapport aux stocks de cabillaud et de merlan et la difficulté de gérer cela en matière de fixation de TAC, demeure. Le CC EOS recommande que la pêche mixte et l'approche écosystémique soient prises en compte lors de la fixation des TAC pour cette pêche, ce qui devrait être préventif pour sauvegarder les stocks vulnérables. Des mesures continues visant à reconstituer les stocks comme les mesures techniques, les mesures d'évitement et les fermetures spatio-temporelles devraient être soumises à une surveillance et une évaluation continues pour garantir des résultats efficaces. De cette façon, une évaluation des effets des mesures techniques actuelles sur la biomasse du stock de cabillaud serait très utile. Les membres du CC EOS notent que le contrôle de l'OD est essentiel pour permettre le succès des efforts de reconstitution des stocks conformes à la PCP.

En particulier, pour le cabillaud en 7e-k, le CC EOS estime qu'un plan de reconstitution est nécessaire pour réduire les prises accessoires et encourager le recrutement, et que d'autres améliorations en matière de surveillance et de collecte de données sont nécessaires.

Les membres du CC EOS aimeraient préciser l'insuffisance actuelle de la collecte et de la surveillance des données pour les stocks de plie et de sole dans les zones CIEM 7a-c et 7h-k. Cela a également un impact sur la solution aux problèmes d'identité des stocks : le CC EOS partage les préoccupations relatives à l'identité du stock de sole 7h-k avec les zones voisines, et, en particulier pour le sous-stock en 7h, sa relation aux stocks de sole 7f et g et 7e. Un benchmark (WKFlatNSCS) a eu lieu en février 2020 mais les données disponibles étaient insuffisantes pour le clarifier. En conséquence, le CC EOS souligne l'importance d'améliorer la collecte de données et la qualité des données pour ces stocks, par exemple

pour examiner les problèmes potentiels d'identité des stocks. Les membres du CC EOS notent la difficulté de commenter l'avis sur ce stock parce qu'il s'agit d'un avis biannuel. En termes généraux, tous les stocks soumis à un avis de capture zéro devraient avoir un avis annuel pour permettre l'évaluation du statut du stock et des mesures qui devraient être prises en conséquence.

D'autre part, ce benchmark pour la sole 7fg a donné lieu à un examen des points de référence pour le F_{MSY} et le $MSY_{B_{TRIGGER}}$; Ceci a donné lieu à un avis du CIEM d'une réduction du TAC de 15% tandis que tous les critères reconnaissent une évolution positive. Les membres du secteur de la pêche du CC EOS recommandent qu'une meilleure explication soit donnée aux parties prenantes car ce genre de résultat réduit la confiance des pêcheurs dans la science, leur confiance dans la gestion de la pêche et leur sentiment que les scientifiques, les gestionnaires et les décideurs tiennent compte de leur expérience en mer.

Le CC EOS recommande que le CIEM fournisse à la commission des scénarios de capture additionnels pour la plie 7h-k sur le volume des prises accessoires anticipées dans ces pêcheries comme en 2019⁶. Ces scénarios de capture doivent être axés vers la reconstitution du stock de plie, conformément à une meilleure collecte des données, comme mentionné ci-dessus. Le CC EOS recommande de se focaliser sur cette collecte des données, tandis que les membres du GAI recommandent également que l'approche de précaution du CIEM soit suivie lors de la fixation du TAC et soulignent également la nécessité d'un plan de réduction efficace des prises accessoires pour ce stock.

L'avis du CIEM concernant le merlu dans les zones 6 et 7 note plusieurs aspects positifs en ce qui concerne les paramètres utilisés dans l'évaluation, par ex. : débarquements, mortalité par pêche, biomasse du stock reproducteur et recrutement. Cependant, une réduction de 5% dans l'avis a été fournie pour ce stock. En conséquence, les membres recommandent que la justification de cette réduction dans l'avis soit fournie de façon plus claire, car la réduction ne peut pas être interprétée comme signifiant que le stock est sur une trajectoire descendante. Il semble plus probable que la fiche consultative abrégée en raison de la perturbation due à la COVID-19 soit en partie liée au problème.

En ce qui concerne la baudroie dans les zones 7 et 8⁷, l'avis du CIEM mentionne que la gestion des captures des deux espèces de baudroies (baudroie commune et baudroie rousse), dans le cadre d'un TAC espèces combinées empêche le contrôle efficace du taux d'exploitation espèce unique et pourrait donner lieu à la surexploitation de l'une ou l'autre des espèces. En conséquence les membres du GAI suggèrent que la gestion et les TAC devraient être basés sur les meilleurs avis scientifiques disponibles pour chaque espèce— l'approche RMD pour la baudroie commune (*Lophius piscatorius*) et l'approche de

⁶ [Lien](#) à l'avis du CIEM de 2019

⁷ Un projet intéressant et pertinent est réalisé par AZTI et le CRC de la Commission portant sur l'utilisation d'outils génétiques en vue d'obtenir des estimations d'abondance indépendantes de la pêche devant être prises en compte dans l'évaluation du stock de baudroie commune : <https://www.azti.es/gecka/>.

précaution pour la baudroie rousse (*Lophius budegassa*). Cependant, les membres du secteur de la pêche du CC EOS notent que lors de l'examen des données fournies en ce qui concerne les deux stocks pour les 10 dernières années, le TAC combiné n'a jamais posé de problème. Considérant que la zone de gestion ne reflète pas cette division, et pour éviter toute confusion, les membres du secteur de la pêche suggèrent qu'il soit également demandé au CIEM de présenter un avis sur le TAC unique.

En ce qui concerne le lieu jaune en zone 7, le CC EOS souligne la nécessité d'une meilleure collecte de données, pour permettre un reclassement de l'avis. Ce stock est un stock aux données limitées (catégorie 4 CIEM) et l'approche de précaution devrait être appliquée conformément à la PCP. Compte tenu de l'importance des captures récréatives estimées, ceci devrait être envisagé en matière de gestion pour éviter un scénario semblable à celui du bar au cours des prochaines années.

3.7. Manche

Etudiant la plie en 7d-e et la sole en 7d, les membres du CC EOS notent que le taux de rejet reste élevé, ce qui soutient la nécessité des exemptions dans le cadre du plan rejets. Cependant, l'évitement des captures accidentelles doit rester un objectif, plutôt qu'une exemption de l'OD. En conséquence il est recommandé de poursuivre le travail sur la sélectivité en priorité pour éviter la capture de juvéniles, ce qui, en particulier dans le cas de la sole, a été observé en grandes quantités par les pêcheurs (confirmant l'avis du CIEM avec le recrutement 2019 considéré comme le plus important dans les séries temporelles dans l'avis du CIEM). En outre, pour protéger les juvéniles, les membres du CC EOS recommandent que des mesures visant à protéger les zones de reproduction telles qu'elles sont mises en œuvre en France devraient être envisagées dans d'autres zones pertinentes en 7d. Les engins utilisés pour la pêche de la sole donnent souvent lieu à des captures accidentelles car les tailles de maillage reflètent une taille minimale de référence de conservation plus petite (TMRC) que pour les autres espèces. En conséquence, dans l'objectif visant à continuer d'augmenter la sélectivité, la majorité des membres du CC EOS soutiendrait une initiative visant à augmenter la TMRC pour la sole en 7d à 25 centimètres.

Le cabillaud en division 7d est classé à un niveau critique. Ce stock est évalué en conjonction avec le cabillaud de mer du Nord. Un examen de la méthode est prévu pour le stock en 2021, dans le cadre duquel la structure du stock sera également étudiée. On sait que la population consiste de plusieurs composants, où les composants du nord semblent surpasser ceux du sud. Le CC EOS suggère d'en tenir compte dans la gestion du stock.

3.8. Mer d'Irlande

Le CC EOS a participé au dernier atelier WKIrish du CIEM en novembre 2019, et aidé au développement d'une approche écosystémique de la gestion de la pêche en mer d'Irlande. Les membres recommandent fortement que cette approche soit envisagée en particulier lors du traitement de l'évaluation et de la gestion de la pêche mixte, comme expliqué au paragraphe 2.2 de ce document. Ce CC réitère également l'importance des TAC pertinents dans les pêcheries mixtes à titre de précaution pour sauvegarder les stocks vulnérables, tels que le merlan en 7a, pour lequel le CIEM recommande zéro capture en 2021. Les

membres conviennent de la nécessité d'un plan de reconstitution pour ce stock, pour renforcer le recrutement et réduire les prises accessoires, et que la collecte et la surveillance des données doivent encore être améliorées.

Le CC EOS rappelle que l'an dernier le CIEM a changé la base de l'évaluation du cabillaud en mer d'Irlande. En 2017 et 2018, un modèle de programme d'évaluation structuré par tranche d'âge (ASAP) a été utilisé pour délivrer un avis de stock de catégorie 1. Cependant, pour 2020, l'avis repose sur la biomasse du Q1 NIGFS-WIBTS comme indicateur de la taille du stock dans une approche de catégorie 3. Cela a dramatiquement changé la perception du stock et a eu pour résultat la recommandation par le CIEM d'une très grande (86%) réduction du TAC pour 2020. Compte tenu de l'impact important de ce changement de catégorie de stock, le CC EOS recommande que la commission demande des clarifications au CIEM sur les causes de ce déclassement, et comment les gérer au mieux et par qui, par exemple en cas de difficultés eu égard aux données d'entrée. De plus, il semble raisonnable de demander au CIEM de confirmer si le même niveau d'assurance qualité donnant lieu à ce déclassement pour le cabillaud de mer d'Irlande a également été appliqué à tous les autres stocks, pour éviter que d'aussi mauvaises surprises se reproduisent. À cet égard, le CC EOS aimerait préciser que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour améliorer la connaissance des estimations de rejets et l'efficacité des mesures de sélectivité en place dans la *pêcherie de la langoustine*.

Le CC EOS aimerait également réitérer ses préoccupations eu égard à plusieurs questions d'identité de stock, comme déjà mentionné au paragraphe de la mer d'Irlande dans l'avis du CC EOS sur les possibilités de pêche 2020⁸, en particulier entre la mer d'Irlande et la mer Celtique. Les membres conviennent que cela pourrait avoir une influence pertinente sur la validité des limites du stock pour le cabillaud, le merlan et l'aiglefin et recommande fortement une analyse scientifique examinant la génétique des stocks.

— FIN —

⁸ [Réponse du CC EOS à la consultation sur les possibilités de pêche pour 2020](#)